



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

# INFO APL # 07



2014-04-02  
Vol. 40 No. 07

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : [z27\\_lignery@csq.qc.net](mailto:z27_lignery@csq.qc.net)  
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

## NÉGOCIATION 2014-2015

### Deuxième phase de consultation des membres

D'ici la 2<sup>e</sup> semaine de mai, vous serez sollicité par vos déléguées et délégués afin de compléter le 2<sup>e</sup> cahier de consultation. Produit à partir des résultats obtenus lors de la 1<sup>re</sup> phase de consultation, le 2<sup>e</sup> cahier de consultation permettra de préciser les principaux enjeux de négociation.

La 1<sup>re</sup> phase de consultation nous a permis de situer des problématiques généralisées et unanimes autour de 3 éléments :

1. la lourdeur de la tâche;
2. le nombre d'élèves par classe (les ratios);
3. la composition de la classe (élèves HDAA).

En effet, quel que soit le secteur d'enseignement, le secteur jeunes, la formation professionnelle ou la formation générale aux adultes, ces éléments ont été identifiés par les enseignantes et les enseignants comme étant des problèmes majeurs.

De plus, certaines autres problématiques ont aussi été soulevées dans certains cas par une forte majorité et dans d'autres cas, de façon fréquente.

La 2<sup>e</sup> phase sera donc l'occasion de se positionner afin d'établir un ordre de priorités parmi les solutions soulevées lors de la 1<sup>re</sup> phase de consultation.

Comme nous l'avions mentionné lors de la 1<sup>re</sup> phase de consultation :

***c'est maintenant que le train passe.***

Après les négociations, il sera trop tard pour préciser les principaux enjeux qui pourront faire partie de nos demandes syndicales afin d'apporter des améliorations à la convention collective.

## Consultation : Mobilisation et action terrain

En parallèle avec la 2<sup>e</sup> phase de consultation, une deuxième consultation sur la mobilisation se tiendra dans les milieux.

La 1<sup>re</sup> consultation avait comme objectif de connaître votre perception sur ce qui définit le mieux la notion de militantisme dans le but de vous joindre davantage. Les résultats nous ont démontré, sans grande surprise, que nous sommes enclins à contribuer à la mise en œuvre de plans d'action lorsque les enjeux nous touchent directement dans notre quotidien.

Cette deuxième consultation sur la mobilisation consiste à déterminer les principaux éléments que devrait contenir le prochain plan de mobilisation.

Toute cette démarche nous permettra d'adopter des stratégies afin de construire une mobilisation rassembleuse et respectueuse de la volonté et de la capacité de toutes et tous d'être dans l'action en

*appui à l'équipe de négo.*

***Ne vous trompez pas : les résultats de négo,  
c'est aussi un rapport de force !***

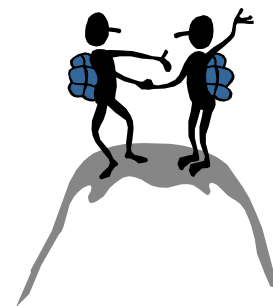
---

---

# Encadrement des stagiaires

**Si vous avez reçu ou recevrez un stagiaire en 2013-2014,**

vous trouverez toutes les informations concernant l'accueil d'un stagiaire, les formations offertes à l'enseignante ou l'enseignant associé et les compensations pour l'encadrement des stagiaires sur le site de l'APL, sous la rubrique « Convention et droits / Encadrement des stagiaires ».



**Si vous souhaitez recevoir un stagiaire en 2014-2015,**

complétez le formulaire de demande, disponible sur le site de l'APL (*sur la page d'accueil, bouton « Formulaires et lettres types »*), et l'acheminer à la directrice responsable du dossier, M<sup>me</sup> Aline Boulanger, directrice adjointe, Services éducatifs, Responsable des stages à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.



L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) est fière de s'associer à la Semaine québécoise des adultes en formation (SQUAF), qui se tient cette année du 29 mars au 6 avril.

Cette semaine est notamment l'occasion de souligner la persévérance de celles et ceux qui ont participé au concours d'écriture national *Ma plus belle histoire*.

Organisé pour une onzième année par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la populaire activité d'écriture destinée aux adultes en formation culmine par la publication des 51 textes s'étant le plus démarqués dans un recueil tiré à 5 500 exemplaires. Cette année, plus de 520 textes ont été recueillis.

Nous tenons à remercier M<sup>mes</sup> Claudine Grenier et Louise Riendeau du Centre l'Accore ainsi que M<sup>me</sup> Monique Fournier du Centre l'Envol pour leur implication dans la participation de leurs élèves.

**ENCORE UNE FOIS, MERCI!**

---

---

## Les protections RésAut

*Les protections RésAut* sont des assurances auto et habitation qui offrent tous les avantages d'une protection négociée spécialement pour vous, les membres de l'APL. Cela fait maintenant plus de 25 ans que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Compagnie d'assurance *La Personnelle* ont créé *Les protections RésAut*.



Présentement, à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ), il y a 520 membres qui possèdent 982 polices (auto et/ou habitation) avec Les protections RésAut CSQ.

Avant de renouveler vos assurances, demandez une soumission en appelant à *La Personnelle* (1-888-476-8737) et dites que vous êtes membre de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) ou allez sur le site de L'APL et cliquez sur le bouton « *Obtenez une soumission* » pour faire une soumission en ligne. Vous pourrez ainsi comparer les tarifs avantageux.

En 2014, les membres qui possèdent une police recevront une ristourne de 25\$/police. Cette ristourne est aussi valide pour les nouveaux adhérents de 2014.

# Vous en avez peut-être assez fait!

## DIX (10) RENCONTRES COLLECTIVES PAR ANNÉE

Voici ce que dit la Convention collective **signée par votre employeur**.

Clause 8-6.06 paragraphe B) :

B) *À l'extérieur de la semaine régulière de travail, l'enseignant ne peut être tenu d'assister pendant son année de travail à plus de :*

- i) *dix (10) rencontres collectives d'enseignants convoquées par la commission ou la direction de l'école. Ces réunions doivent se tenir immédiatement après la sortie de l'ensemble des élèves de l'école. Aux fins de l'application du présent alinéa, est considérée comme rencontre collective d'enseignants toute telle rencontre d'un groupe défini d'enseignants tel que degré, cycle, niveau, discipline et école.*

### **EXPLICATIONS**

En plus de votre horaire ou tâches remises par votre directeur d'école où vous avez 27 heures de présences que vous devez respecter, la direction a le droit de vous convoquer à dix (10) rencontres collectives par année scolaire **immédiatement après la sortie de l'ensemble des élèves de l'école.**

### **QU'EST-CE QU'UNE RENCONTRE COLLECTIVE ?**

C'est une rencontre avec des enseignants soit d'un cycle (par exemple, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) soit d'un degré (ex. 3<sup>e</sup> année), soit d'un niveau (ex. les 1<sup>er</sup> ou IV Sec.), soit de discipline (champ 02 Préscolaire ou champ 12 français), soit de tous les enseignants et enseignantes de l'école.

**PAR CONSÉQUENT, UNE ENSEIGNANTE OU UN ENSEIGNANT PEUT ATTEINDRE LE MAXIMUM DE 10 RENCONTRES ANNUELLES À UN MOMENT DIFFÉRENT D'UN OU D'UNE AUTRE.**

### **CONSEIL**

Chaque enseignante prévoyante et enseignant prévoyant doit noter ses rencontres collectives.